

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue mardi 7 avril 2015 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Geneviève Girard
Isabelle Allard
MM. Frédéric Bélisle
Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.

2015-04-001

Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Geneviève Girard:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en ajoutant le point 2015-04-006.1 : Coupe des arbres, aucun point au varia ;

Adoptée à l'unanimité

2015-04-003

Rapports de l'inspectrice du mois de mars 2015

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de mars 2015;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'adopter les rapports de l'inspectrice et le rapport des dossiers émissions des permis ainsi que des rapports d'infractions du mois de mars 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-004

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 2015, leur a été déposé avant l'assemblée et que ces derniers attestent en avoir pris connaissance, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 2015, et ce tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-005 Programme TECQ (2010-2013) / Modification à la reddition de compte

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)* pour les années de 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la programmation des travaux initiaux concernant la mise à jour des documents « description des ouvrages de surverse », non réalisés et que la somme inscrite doit être transférée aux travaux de priorité 4 (travaux de voirie);

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Geneviève Girard :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

Que la Municipalité approuve le contenu la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMROT.

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme, le tout selon le document « travaux pour maintenir le seuil d'immobilisation » annexé à la reddition de compte.

Que la Municipalité approuve les travaux, tels qu'indiqués à la reddition de compte finale, et selon les documents à la MAMROT.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-006

Programme TECQ 2014-2017) / Programmation des travaux (plans et devis du pavage de la route 225 phase deux)

CONSIDÉRANT

la phase deux du pavage de la route 225 (rang du Bord-de-l'Eau) préalablement à la confection des plans et devis de soumission et qu'il faut, dans un premier temps, effectuer des forages exploratoires afin de déterminer le type de fondation nécessaire et ainsi permettre de réduire les coûts, lors de l'appel d'offre;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Geneviève Girard :

D'accorder le mandat à la firme Consultants SM inc. pour la confection des plans et devis, en ajoutant les coûts de forage, et ce avant d'aller en appel d'offre, le tout selon le montant de la soumission au coût, approximatif de 16 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-006.1

Abattage d'arbres – Modification règlementaire conservation des arbres (Règlement de zonage 401-XX)

CONSIDÉRANT

le dépôt du premier projet pour la modification de la Section 6 : Aménagement des terrains afin d'ajouter l'article 6.6, Conservation des arbres, se lisant comme suit :

6.6 Conservation des arbres :

- a) Il est strictement interdit de couper des arbres sauf s'ils sont morts ou atteint d'une maladie incurable, s'il constitue un danger pour la sécurité publique, s'ils causent des dommages à une construction ou à une culture ou si leur emplacement empêche la réalisation d'un ouvrage ou d'une construction qu'il est impossible d'aménager ailleurs sur le site;
- b) Tout arbre malade ayant été endommagé, qui se situe le long des voies publiques, doit avoir été traité et déclaré incurable par un horticulteur, afin qu'une autorisation d'abattage soit émise en vertu du présent règlement;
- c) Il est strictement défendu d'élaguer plus de 25% de la cime d'un arbre sain;
- d) Seuls les travaux d'abattage réalisés dans le cadre d'une coupe d'assainissement sont autorisés selon les recommandations d'un spécialiste en foresterie;
- e) Tout arbre destiné à être abattu sur un chantier doit être clairement identifié;
- f) Tout arbre qui est destiné à être conservé et qui se trouve à proximité des aires de manœuvre sur un chantier doit être entouré d'une clôture de protection avant le début des travaux d'excavation ou de construction afin d'en protéger le tronc des différentes manœuvres;

Ajouter au paragraphe à l'alinéa c de l'article 6.1 Aménagement des limites des propriétés indiqué dans le texte suivant :

TRIANGLE DE VISIBILITÉ : La plantation de végétaux mesurant plus de 75 centimètres de hauteur à maturité est strictement prohibée à l'intérieur du triangle de visibilité.

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil, suite à l'avis de motion déposé le 5 janvier 2015, acceptent le dépôt du 1^{er} projet de règlement concernant les modifications réglementaires sur l'abattage d'arbre, et que ceux-ci, étudieront le rapport pour fin d'adoption ou de modifications complémentaires, et ce à une prochaine assemblée.

De poursuivre les procédures d'entrée en vigueur, conformité au schéma d'aménagement, consultation etc..

Adoptée à l'unanimité

2015-04-007 **Demande à COMPO du Haut-Richelieu pour la possibilité d'une affiliation pour différents services**

Point reporté dossier à l'étude

2015-04-008 **Offre de service pour l'analyse de la qualité de l'air**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite vérifier la qualité de l'air à l'église anglicane, afin d'assurer une sécurité aux personnes qui fréquentent les lieux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait une demande d'offre de service à l'entreprise Legault Dubois inc. et que celle-ci a produit un estimé des coûts reliés à ce service;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'accorder à la firme Legault Dubois inc, le mandat pour faire la vérification de la qualité de l'air à l'église anglicane et ce au coût de 1000\$ à 1500\$ approximativement.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-009 **Pacte rural / Possibilité de subvention concernant l'agrandissement du local des loisirs**

CONSIDÉRANT que le programme du pacte rural des 4 prochaines années destine un montant à la Municipalité pour des projets qui répondent à leurs critères, et que pour l'année 2015, le montant approximatif disponible serait de 18 000 \$, et que le dépôt d'une demande doit se faire, au plus tard, pour le mois d'août 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial au préalable d'obtenir l'autorisation du projet avant d'amorcer toutes dépenses;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De transmettre la demande à la MRC du Haut-Richelieu, l'avis d'intention de projet et d'obtenir une préautorisation concernant l'agrandissement du local des loisirs et de demander de réserver l'enveloppe budgétaire à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-010 Travaux d'empierrement sur la 7^{ème} avenue (entre la digue BB et les deux courbes)

CONSIDÉRANT que des travaux d'empierrement seraient nécessaires dans le secteur de la 7^{ème} avenue entre la digue BB et les deux courbes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède encore un solde de subvention de 8000\$ pour des travaux sur la 7^{ème} avenue;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser la pose de pierres sur la 7^{ème} avenue, au montant approximatif de 8000\$, à vérifier le solde de subvention original de 30 000 \$.

Que le MAMROT devrait transmettre la lettre d'acceptation des travaux et le report pour 2015.

Que suite aux vérifications au MDDEP, que ce type de travaux est soustrait à l'application d'obtenir un certificat d'autorisation ou de dérogation.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-011 Affiliation intermunicipale des loisirs

CONSIDÉRANT que les Municipalités d'Henryville, St-Sébastien et Venise-en-Québec, sont affiliés à un programme intermunicipale des loisirs et que ceux-ci souhaitent que la Municipalité s'affilie avec ces derniers;

CONSIDÉRANT que l'Organisation des sports et loisirs de Sabrevois ne souhaite pas une affiliation intermunicipale;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

De refuser la demande d'affiliation intermunicipale des loisirs, et ce en considérant notre nouvel organisme créé depuis peu.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-012 Projet de remplacement de la machinerie (camion, pick up et tracteur voirie)

Point reporté dossier à l'étude

2015-04-013 Semaine des bénévoles du 12 au 18 avril 2015

CONSIDÉRANT la semaine des bénévoles soulignée du 12 au 18 avril 2015;

CONSIDÉRANT que sein de la Municipalité plusieurs bénévoles investissent de temps dans divers secteurs d'activités;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

De proclamer la semaine des bénévoles du 12 au 18 avril 2015, et prévoir le soulèvement et remerciements à tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-014 **Demande de contribution de la Polyvalente Marcel-Landry (collation des grades 2015)**

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la Polyvalente Marcel-Landry, afin de ramasser des fonds pour la remise de prix à la collation des grades 2015;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par Mme Isabelle Allard :

D'accorder la contribution, et le paiement, au montant de 250\$ pour la collation des grades 2015, de la Polyvalente Marcel-Landry.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-015 **Projet de boîte d'échange de livres dans des lieux publics (Croque Livres)**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Croque Livre pour l'implantation d'une boîte d'échange de livres, et que celui demande l'approbation et la localisation pour ce projet;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser l'installation de la boîte d'échange de livre, au parc du Centenaire, étant donné la proximité des services, donc plus achalandage.

Que le projet devra permettre la promotion des services de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-016 **Dépenses du mois de mars 2015 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mars 2015 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'autoriser le rapport des dépenses du mois de mars 2015 et le paiement et ce, telles que présentées dans le rapport, ainsi que les fonds disponibles.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-017 **Correspondance**

- Information pour la réservation du congrès de la FQM 2016;
- Vernissage pour le mois de l'autisme le 9 avril prochain, invitation aux membres du Conseil;
- Vélo Québec – demande de modification de trajectoire pour cause de travaux de route;

<u>2015-04-018</u>	Varia
<u>2015-04-019</u>	Période de questions
<u>2015-04-020</u>	Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière